



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 28 janvier 2015**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

## 12 – Orientation

### 12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 12.002 Accord de principe / Mandat spécial

CE      Service du développement économique - 1150191001

(AJOUT) Donner un accord de principe et autoriser la transmission d'une lettre à la Commission des finances publiques, au ministre des Finances et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre de la commission parlementaire sur le projet de loi 28

*Compétence d'agglomération :*    Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1144473001

Conclure avec la firme Creusage R.L. inc., une entente-cadre d'une durée de 36 mois pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements, pour le nettoyage des chambres de vannes du réseau principal d'aqueduc - Appel d'offres public 14-13883 (5 soumissionnaires) - (montant estimé : 290 012,94 \$, taxes incluses)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

### 20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien - 1144472010

Accorder un contrat à Autobus Girardin inc. pour la fourniture de 4 minibus de type commercial 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal - Somme maximale de 459 808,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14055 - (2 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

### 20.004 Contrat de services professionnels

CE Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1151701004

Accorder un contrat de services professionnels à Claude Cormier + Associés inc. pour l'actualisation de la portion nord du plan d'aménagement du square Dorchester pour une somme maximale de 79 204,84 \$ taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 14-1402 - (2 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

**20.005** Immeuble - Aliénation

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1141233003

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à M. Éric Labrosse et Mme Arleen Labelle, aux fins d'assemblage résidentiel, une ruelle située à l'ouest de la rue Gohier, au nord de la rue Decelles, à Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, d'une superficie de 54,6 m<sup>2</sup>, pour le prix de 13 650 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 2 190 692 du cadastre du Québec

**20.006** Immeuble - Expropriation

CE Commission des services électriques, Bureau du Président de la commission - 1150025001

Décréter l'acquisition d'une servitude d'utilités publiques de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une partie du lot 1 843 719 du cadastre du Québec, afin de compléter le projet d'enfouissement des réseaux câblés du boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

**20.007** Autres affaires contractuelles

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1141368007

(AJOUT) Approuver l'intervention de la Ville à un projet d'acte de vente d'un immeuble situé au 4300, rue Notre-Dame Est et 411, rue Létourneux, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, par Théâtre sans fil T.S.F. inc. à Impact de Montréal F.C

*Mention spéciale :* Dossier déjà inscrit à la séance du 21 janvier 2015, 8 h 30, à l'article 20.016

## **30 – Administration et finances**

### **30.001** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE        Service de la gestion et de la planification immobilière - 1141027004

Autoriser la Société de transport de Montréal à procéder à des travaux de préparation du sol, d'excavation et de construction pour son projet de construction d'accès universel à la station de métro Rosemont, situé au sud du boulevard Rosemont, à l'est de la rue Saint-Denis, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie

### **30.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 60 – Information

### 60.001 Dépôt

CE      Service de la gestion et de la planification immobilière - 1153496001

Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er octobre 2014 au 31 décembre 2014, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné de la Direction des stratégies et transactions immobilières

### 60.002 Dépôt

CE      Direction générale , Cabinet du directeur général - 1151353001

Déposer le rapport sur la reddition de compte trimestrielle des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres pour la période du 1er septembre au 30 novembre 2014

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : | 14 |
| Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : | 1  |
| Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : | 0  |

CE : 12.001

2015/01/28 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1150191001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques                                                                                                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | -                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Centre local de développement                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                                             | Donner un accord de principe et autoriser la transmission d'une lettre à la Commission des finances publiques, au ministre des Finances et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre de la commission parlementaire sur le projet de loi 28. |

Attendu la présentation par le gouvernement du Québec du projet de loi 28 concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours du budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;

Attendu que le projet de loi 28 propose des modifications substantielles à la gouvernance en matière de développement économique local;

Attendu que la Commission sur les finances publiques du gouvernement du Québec tient des consultations particulières et des auditions publiques concernant le projet de loi;

Attendu que le pacte fiscal transitoire prévoit une réduction d'environ 7,9 M\$ des sommes gouvernementales destinées au développement local et régional;

Il est proposé de donner un accord de principe à la transmission d'une lettre à la Commission des finances publiques, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, exprimant les recommandations de la Ville de Montréal quant aux dispositions du projet de loi.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-27 07:57

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

\_\_\_\_\_  
Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1150191001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques                                                                                                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | -                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Centre local de développement                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                                             | Donner un accord de principe et autoriser la transmission d'une lettre à la Commission des finances publiques, au ministre des Finances et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre de la commission parlementaire sur le projet de loi 28. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le gouvernement du Québec a présenté le projet de loi 28 le 26 novembre 2014. Ce projet concerne principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016. La Commission des finances publiques tient des consultations particulières et auditions publiques sur ce projet de loi entre le 23 janvier et le 11 février 2015.

Le projet de loi a un impact important sur le modèle actuel de gouvernance municipale en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat. Il vient notamment proposer :

- la fin du financement accordé par les municipalités locales et les municipalités régionales de comté (MRC) aux centres locaux de développement (CLD);
- le transfert aux MRC des compétences en matière de développement local et régional;
- la possibilité pour les MRC de confier certains pouvoirs à un organisme sans but lucratif (OBNL) existant ou créé à cette fin;
- l'obligation pour l'Agglomération de Montréal de maintenir un point de service en développement local et régional dans 6 territoires clairement définis.

La mise en œuvre financière du projet de loi est rattaché au Pacte fiscal transitoire, c'est-à-dire le pacte fiscal pour l'année 2015 qui conduira à la signature d'un pacte fiscal à plus long terme entre le gouvernement du Québec et les municipalités.

Ce pacte, signé par la Ville de Montréal, prévoit une réduction de 300 M\$ des transferts

financiers aux municipalités à titre de participation au redressement des finances du gouvernement, dont 40 M\$ associés au développement régional. Pour le territoire de l'agglomération de Montréal, cela signifie une réduction d'environ 7,9 M\$. Les sommes reçues du gouvernement et redirigées vers les organismes CLD passeront de 14,4 M\$ en 2014 à environ 6,5 M\$ en 2015.

Notons également que le Pacte fiscal transitoire prévoit nommément l'abolition des conférences régionales des élus mais le maintien, en 2015, du Fonds de développement régional. La CRÉ de Montréal a annoncé, le 22 janvier dernier, avoir demandé la constitution de l'OBNL "Concertation Montréal" dont le mandat sera de favoriser le développement régional de Montréal. En parallèle, la CRÉ poursuit la mise en oeuvre de son plan de fermeture.

Le présent dossier vient présenter la position et les recommandations de la Ville qui seraient transmises, sous forme de lettre, à la Commission des finances publiques, au ministre des Finances, responsable du projet de loi, ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Il n'y a aucune décision antérieure relative à ce sujet.

### **DESCRIPTION**

Le projet de lettre vient reprendre les grandes lignes du projet de loi 28 en matière de développement local et régional et présente les recommandations de la Ville sur les sujets qui la concernent.

- Le projet de loi 28 impose à l'Agglomération de Montréal un modèle de gouvernance en matière de développement local en prescrivant l'obligation de maintenir un point de service à l'égard de 6 territoires précis. La Ville est plutôt d'avis qu'elle doit détenir l'autonomie nécessaire pour définir un modèle "montréalais" performant et qui soit le plus consensuel possible. Elle demande donc au gouvernement de retirer la définition des pôles de services et de laisser à Montréal la prérogative en cette matière. À cet égard, la Ville rappelle que le Pacte fiscal transitoire, qui met en oeuvre le projet de loi 28 quant aux transferts financiers vers les municipalités, précise que la démarche de révision du cadre législatif municipal "s'effectuera dans une perspective d'accroissement de l'autonomie municipale et d'élargissement de certaines compétences".

- La révision de la gouvernance en développement économique local donne à la Ville l'opportunité de simplifier et d'optimiser le modèle afin de mieux répondre aux besoins des entrepreneurs et des entreprises dans un contexte de rareté des ressources. Dans les prochaines semaines, la Ville se consacrera à l'élaboration d'un modèle qui mettra l'entrepreneur au coeur de l'écosystème dans l'objectif de faciliter sa réussite. Ce modèle devra être souple et agile, il devra faciliter le parcours des demandeurs, assurer un continuum de services et respecter les ressources financières disponibles. Les frontières administratives actuelles qui alourdissent et complexifient le parcours des entrepreneurs-demandeurs devront être réduites, voire éliminées.

- Devant la volonté du gouvernement d'aller de l'avant rapidement avec ces changements, la Ville de Montréal rappelle au gouvernement du Québec l'importance d'adopter rapidement les modifications législatives lui donnant l'autonomie nécessaire pour définir un nouveau modèle de gouvernance; les ententes actuelles avec ces organismes viennent à échéance le 31 mars 2015.

- Il y a dix-huit organismes CLD sur le territoire de l'Agglomération de Montréal. Des frais de fermeture et de transition vers le nouveau modèle à définir sont prévisibles. Montréal demande au gouvernement de mettre à la disposition des organismes une enveloppe budgétaire pour supporter les coûts afférents à un tel exercice.

Pour conclure, Montréal salue la décision de gouvernement de maintenir l'intégralité des fonds locaux d'investissement (FLI) qui sont un outil important de soutien aux entreprises et aux entrepreneurs montréalais.

## **JUSTIFICATION**

En signant le Pacte fiscal transitoire, la Ville de Montréal a donné son accord à la révision par le gouvernement du Québec de la gouvernance en matière de développement économique local. Toutefois, si le projet de loi 28 est adopté dans sa forme actuelle, il aura un impact important sur le modèle de gouvernance applicable sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

La tenue de consultations particulières et d'auditions publiques sur le projet de loi constitue une occasion pour la Ville d'exprimer au gouvernement ses réserves face aux modalités du projet de loi et de lui faire ses recommandations.

La lettre proposée, disponible en "pièce jointe", affirme que la révision de la gouvernance en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat constitue une opportunité de simplifier et d'optimiser le modèle en mettant l'entrepreneur au coeur de l'ensemble du système. La Ville souhaite que le projet de loi lui donne l'autonomie nécessaire pour définir un modèle "montréalais" qui répondra à ses besoins. Il s'agit notamment de retirer du projet de loi l'obligation de maintenir six points de services précis en matière de développement local.

Aussi, le gouvernement du Québec doit prendre en considération que le budget disponible pour soutenir le développement économique local et l'entrepreneuriat ne pourra permettre la survie des 18 organismes CLD que l'on retrouve actuellement sur le territoire de l'agglomération. En conséquence, il faut prévoir un processus de transition et la fermeture de plusieurs de ces OBNL. Le gouvernement du Québec doit accompagner ce processus en mettant à la disposition des organismes un budget de transition qui leur permettra d'assumer leurs responsabilités, notamment face à leurs employés et à leurs obligations légales et contractuelles.

Le projet de lettre rappelle au gouvernement qu'il est urgent d'agir. En effet, les organismes CLD présents sur le territoire de Montréal sont laissés dans l'expectative d'un vide complet à partir du 1er avril 2015. Une adoption rapide d'un projet de loi modifié permettrait de mettre fin aux spéculations entourant ce dossier.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La tenue de consultations particulières et d'auditions publiques sur le projet de loi 28 permet à l'Agglomération de Montréal de s'exprimer publiquement sur les effets positifs et négatifs du projet de loi et de faire des recommandations en conséquences.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À définir

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Projet de loi 28 : consultations particulières par la Commission des finances publiques : 23 janvier au 11 février 2015

- Adoption : printemps 2015

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

|                                                                                                                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :  
Direction générale , Bureau - Relations internationales et gouvernementales (Peggy BACHMAN)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie BERTRAND  
Conseillère en planification

### ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN  
Directeur

Le : 2015-01-27

CE : 20.001

2015/01/28 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1144473001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation du réseau primaire , Vannes et désinfection                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Alimentation en eau et assainissement des eaux                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                                            | Gestion de l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                                             | Conclure avec la firme Creusage R.L. inc., une entente-cadre d'une durée de 36 mois pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements, pour le nettoyage des chambres de vannes du réseau principal d'aqueduc - Appel d'offres public 14-13883 (5 soumissionnaires) - Montant estimé : 290 012,94 \$, taxes incluses |

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements, pour le nettoyage des chambres de vannes du réseau principal d'aqueduc;
2. d'accorder à Creusage R.L. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13883 et au tableau de prix reçu ci-joint;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-01-19 09:14

**Signataire :** Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1144473001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation du réseau primaire , Vannes et désinfection                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Alimentation en eau et assainissement des eaux                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                                            | Gestion de l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                                             | Conclure avec la firme Creusage R.L. inc., une entente-cadre d'une durée de 36 mois pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements, pour le nettoyage des chambres de vannes du réseau principal d'aqueduc - Appel d'offres public 14-13883 (5 soumissionnaires) - Montant estimé : 290 012,94 \$, taxes incluses |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2014, la Direction de l'eau potable a mis en place un programme triennal d'inspection des 2200 chambres de vannes, de régulation de pression et de compteurs. Les équipements installés dans ces chambres souterraines doivent être maintenus en condition de fonctionnement pour répondre aux fermetures urgentes, s'assurer de régulariser les pressions selon les consignes et vérifier les débits dans différents secteurs de l'île de Montréal. Les résultats des inspections réalisées ont permis de conclure que le nettoyage de la majorité des chambres serait nécessaire, car au fil du temps, des sédiments provenant des eaux de ruissellement, de particules routières et de matières solides s'y sont accumulés. Cette activité fera partie de l'entretien préventif de base pour les équipements retrouvés dans cet environnement humide et corrosif. Elle contribuera à diminuer les risques d'accident de travail et à rendre sécuritaire l'espace de travail des employés de la Ville de Montréal.

Les coûts du nettoyage d'une chambre de vannes varient selon certains critères, dont l'emplacement, le volume, la quantité et le type de sédiments ou de débris retrouvés à l'intérieur. Dans le passé, la Direction de l'eau potable utilisait les services à taux horaire de sous-traitants choisis par la Division du matériel roulant, afin d'effectuer le nettoyage des chambres de vannes. Tel que décrit dans la justification, l'entente-cadre que nous proposons permettra de faire des économies de volume par rapport au fonctionnement antérieur.

Par ailleurs, il n'y a aucun avantage pour la Direction de l'eau potable à acquérir des équipements dédiés à cette activité périodique et ponctuelle.

Un appel d'offres public a donc été publié du 20 octobre 2014 au 10 novembre 2014 sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes. La durée de validité des soumissions est de 90 jours tel que spécifié dans l'appel d'offres.

Un (1) seul addenda a été émis le 28 octobre 2014 afin d'informer les soumissionnaires de l'ajout du devis technique.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier consiste à conclure une entente-cadre avec la firme Creusage R.L. inc., pour une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements pour le nettoyage des chambres vannes du réseau principal d'aqueduc, selon les besoins. Le contrat prévoit aussi, lorsque requis, des travaux de nettoyage des chambres souterraines en cas d'urgence. L'adjudicataire doit donc être disponible en tout temps, pendant la durée du contrat.

L'opération de nettoyage est essentielle au bon fonctionnement du réseau primaire d'aqueduc et permet de prévenir une dégradation ultérieure de la structure des chambres et des équipements.

## **JUSTIFICATION**

À la suite de l'appel d'offres public # 14-13883, il y a eu huit (8) preneurs du cahier des charges. Sur les huit (8) preneurs, cinq (5) firmes ont déposé une soumission et trois (3) firmes n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 63% et 37%. La liste des preneurs du cahier des charges ainsi que les motifs de désistement sont indiqués dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

L'analyse administrative a été réalisée par le Service de l'approvisionnement alors que l'analyse technique a été réalisée par la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Après analyse des soumissions, il s'avère que quatre (4) soumissionnaires sont conformes et que la soumission de Creusage RL (9083-0126 Québec inc.) est la plus basse conforme. La firme Action R-Vac Inc. est déclarée non conforme administrativement n'ayant pas respecté l'article 5 des « Clauses administratives particulières » relatives à la Garantie de soumission / Cautionnement / Lettre d'engagement.

Aucun montant pour les contingences et les incidences n'est requis dans le cadre de ce contrat. Les travaux sont payables selon un taux horaire d'équipement et de main-d'oeuvre, tel que spécifié dans le bordereau de soumission.

Les montants indiqués dans le tableau d'analyse des soumissionnaires conformes sont calculés pour les trois années (2015 à 2017).

| Firmes soumissionnaires | Prix de base<br>(Taxes incluses) | Autre<br>(Taxes<br>incluses) | Total<br>(Taxes<br>incluses) |
|-------------------------|----------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Creusage R.L. inc.      | 290 012,94 \$                    | -                            | 290 012,94 \$                |
| Gainex Inc.             | 394 956,37 \$                    | -                            | 394 956,37 \$                |
| Aquaréhab (Canada) Inc. | 395 594,48 \$                    | -                            | 395 594,48 \$                |

|                                                                                                                                        |               |   |                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---|----------------|
| Véolio ES Canada Services Industriels                                                                                                  | 410 840,17 \$ | - | 410 840,17 \$  |
| Dernière estimation réalisée à l'interne                                                                                               | 344 925,00 \$ | - | 344 925,00 \$  |
| Coût moyen des soumissions conformes<br>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)                              |               |   | 372 850,99 \$  |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100 |               |   | 28,6%          |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)<br>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)                         |               |   | 120 827,23 \$  |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100  |               |   | 41,7%          |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br>(la plus basse conforme – estimation)                             |               |   | (54 912,06 \$) |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100         |               |   | -15,9%         |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)<br>(la deuxième plus basse – la plus basse)                                   |               |   | 104 943,43 \$  |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100            |               |   | 36,2%          |

Le prix soumis par Creusage R.L. inc. est de 15,9 % inférieur à l'estimation du projet réalisée à l'interne. Cet écart est respectable étant donné que l'estimation est comprise dans une marge d'erreur de +/- 15 %.

L'estimation est basée sur la facturation obtenue pour la réalisation des travaux de nettoyage de 6 chambres de vannes effectués en 2014.

Les principaux écarts ont été constatés aux articles 1.2 (camion type combiné avec un (1) homme de métier et deux (2) ouvriers); 1.3 (urgences) et 1.5 (disposition des résidus ) du formulaire de soumission. L'adjudicataire a soumis des montants inférieurs et la différence moyenne de ces 3 articles est environ 22 840 \$ par rapport à la dernière estimation.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec le 21 octobre 2014 fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*. L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Toutefois, la compagnie 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.) détient une autorisation de l'AMF, en date du 16 avril 2014, portant le numéro 2014-CPSM-1024408,

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable et sera répartie de la façon suivante :

|                     | 2015     | 2016     | 2017     |
|---------------------|----------|----------|----------|
| Montant avant taxes | 84 080\$ | 84 080\$ | 84 080\$ |

|                            |          |          |          |
|----------------------------|----------|----------|----------|
| Montant incluant les taxes | 96 671\$ | 96 671\$ | 96 671\$ |
| Montant net de ristournes  |          |          |          |

Les prix soumis pour chaque année sont variables et directement proportionnels au nombre de chambres souterraines à nettoyer et de leurs conditions.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S/O

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si ce dossier est refusé ou reporté, le nettoyage des chambres de vannes ne pourra pas être effectué à court terme, ce qui compromettrait nos opérations d'inspection, car il n'y a pas de ressources internes ni d'équipements spécialisés disponibles pour ce type de travaux.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise dans le cadre de ce dossier en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi de contrat : janvier 2015

Début du contrat : Février 2015

Fin du contrat : Janvier 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Leilatou DANKASSOUA)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-12-02

Jean-Marc OUELLET  
Ingénieur mécanique

Chantal HOOPER  
Chef de Section

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable

**Approuvé le :** 2015-01-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2015-01-16



**Dossier # : 1144472010**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile                                                                                                                                                                             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Services de police et sécurité incendie                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à "Autobus Girardin inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de quatre minibus de type commercial 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 459 808,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14055 - 2 soumissionnaires |

Il est recommandé

1. d'accorder un contrat à "Autobus Girardin inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de quatre minibus de type commercial 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 459 808,02 \$, taxes incluses, conformément au tableau des prix reçus joint au présent dossier décisionnel;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-17 11:54

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

\_\_\_\_\_  
Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1144472010**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division des ressources matérielles-Parc automobile                                                                                                                                                                             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Services de police et sécurité incendie                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à "Autobus Girardin inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de quatre minibus de type commercial 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 459 808.02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14055 - 2 soumissionnaires |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le but de remplacer les quatre minibus qui doivent être mis au rancart pour cause de désuétude, l'appel d'offres public 14-14055 s'est tenu du 12 novembre au 15 décembre 2014. soit pour une période de trente-quatre jours de calendrier, donc dix-neuf jours supplémentaires au délai exigé par la Loi sur les cités et villes.

L'appel d'offres public 14-14055 a été publié, durant la même période, dans le Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) et sur le site Internet de la Ville de Montréal. Il a également été publié dans le journal La Presse la journée du 12 novembre 2014. L'appel d'offres public 14-14055 concernait la fourniture de quatre minibus de type commercial 2015 avec équipements et accessoires.

Le délai de validité de la soumission est de cent vingts jours de calendrier suite à l'ouverture des soumissions. Donc, dans le présent cas, le délai de validité a débuté le 15 décembre 2014 et se terminera le 13 avril 2015. Dès présentation, et approbation, du dossier décisionnel par le comité exécutif, le bon de commande sera transmis à l'adjudicataire, soit au début du mois de février 2015. Le délai de validité sera donc respecté.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Non applicable. En effet, les quatre minibus devant être mis au rancart pour cause de désuétude ont été mis en service en juin 2002. Le dossier décisionnel relié à l'acquisition des quatre véhicules Ford E450 2002 a été approuvé avant les fusions municipales, soit par

le Comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal. Le Service de police a demandé à la Division de la gestion des documents et des archives et de l'accès à l'information de la Ville de Montréal d'effectuer des recherches afin de retrouver la résolution associée à l'acquisition de 2001. Les recherches furent vaines. Toutefois, le SPVM peut confirmer que le fournisseur des quatre véhicules Ford E450 2002 était "Autobus Girardin".

## DESCRIPTION

Accorder à "Autobus Girardin inc.", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de quatre minibus de type commercial, avec équipements et accessoires, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal.

## JUSTIFICATION

L'acquisition de ces véhicules est justifiée afin de remplacer les quatre minibus qui doivent être mis au rancart pour cause de désuétude.

| Soumissions conformes                                                      | Coût de base  | Autres  | Total          |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------|---------|----------------|
| 1. Autobus Girardin inc.                                                   | 459 808,02 \$ | 0,00 \$ | 459 808,02 \$  |
| 2. Crestline Coach Itée                                                    | 564 927,36 \$ | 0,00 \$ | 564 927,36 \$  |
|                                                                            |               |         |                |
| Dernière estimation réalisée (\$) (Section du parc automobile du SPVM)     | 430 006,50 \$ | 0,00 \$ | 430 006,50 \$  |
| Coût moyen des soumissions reçues                                          |               |         | 512 367,69 \$  |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)                       |               |         | - 11,4 %       |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)                  |               |         | 105 119,34 \$  |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)                   |               |         | 22,9 %         |
| Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) |               |         | + 29 801,52 \$ |
| Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%)  |               |         | + 6,9 %        |
| Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$)                   |               |         | 105 119,34 \$  |
| Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%)                    |               |         | 22,9 %         |

Relativement à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, le Service de police de la Ville de Montréal a vérifié auprès de l'Autorité des marchés financiers, à la rubrique intitulée « *Foire aux questions – Contrats publics* », que l'on retrouve sur son site Internet, et peut ainsi confirmer que l'adjudicataire "Autobus Girardin inc." n'a pas l'obligation d'obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers, et ce, vu que le contrat décrit au présent dossier décisionnel n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, en étant un d'approvisionnement en biens.

Le Service de police de la Ville de Montréal a tout de même vérifié auprès de l'Autorité des marchés financiers et l'adjudicataire "Autobus Girardin inc." ne détient pas cette autorisation.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser une dépense 459 808,02 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de quatre minibus de type commercial 2015 avec équipements et accessoires. Les crédits nécessaires sont disponibles au budget du Programme triennal d'immobilisations du Service de police de la Ville de Montréal.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des finances de la Ville de Montréal.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les quatre véhicules que le Service de police de la Ville de Montréal souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel, étant des véhicules dits "spécialisés", ne sont pas visés par le Fonds véhicules verts de la Ville de Montréal. Toutefois, le SPVM demeure sensible et préoccupé par la question environnementale et plus particulièrement par les émissions de gaz à effet de serre de ses véhicules. Des efforts corporatifs sont mis en oeuvre pour répondre à l'objectif "*Réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990*" de l'orientation "*Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre*" du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

À l'heure actuelle, le parc automobile du SPVM compte 1 259 voitures et mini-fourgonnettes (sont exclus les camions et motos) : 88,2 % sont des véhicules de 4 et 6 cylindres (2,8 % de ceux-ci sont hybrides) , 11,0 % sont des véhicules de 8 cylindres et 0,8 % sont des véhicules électriques.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Service de police possède quatre véhicules minibus, lesquels servent au transport des troupes lors de services d'ordre. Ces quatre véhicules sont en service depuis juin 2002. L'âge avancé de ces véhicules fait en sorte qu'ils se retrouvent "non disponibles pour cause d'entretien et réparation" de façon très fréquente. De plus, les délais d'immobilisation au garage sont de plus en plus longs et les coûts de plus en plus élevés. Au 31 décembre 2014, la dépense moyenne d'entretien et réparation pour ces quatre véhicules était de 35 300 \$.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2015: dossier décisionnel présenté au comité exécutif.

Février 2015: transmission du bon de commande à l'adjudicataire.

Juillet 2015: réception des véhicules à la Section du parc automobile du SPVM.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Hélène CALCI)

Avis favorable avec commentaires :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Réginald CINEAS)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LONGPRE  
Chef de la Section parc automobile

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-06

Érik VINCENT  
Chef de section  
Division des ressources matérielles

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Didier DERAMOND  
Directeur adjoint  
Direction des opérations - Activités de soutien

**Approuvé le :** 2015-01-13

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc PARENT  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-01-16



**Dossier # : 1151701004**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal ,<br>Direction , Division bureau de projets aménagements - grands<br>parcs , Section gestion de projets                                                                                                                                                                                             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder,<br>protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel<br>ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances<br>qui les distinguent                                                                                                                              |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Aménagement du domaine public dans le centre-ville                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                                            | Sommet de Montréal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat de services professionnels à Claude Cormier<br>+ Associés inc. pour l'actualisation de la portion nord du plan<br>d'aménagement du square Dorchester pour une somme<br>maximale de 79 204,84 \$ taxes incluses - Appel d'offres sur<br>invitation (14-1402) - (2 soumissionnaires) / Approuver un<br>projet de convention à cette fin. |

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Claude Cormier + Associés inc.,  
firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection  
préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour  
l'actualisation de la portion nord du plan d'aménagement du square Dorchester, pour  
une somme maximale de 79 204,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents  
de l'appel d'offres sur invitation (14-1402) et selon les termes et conditions stipulés  
au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au  
dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense  
ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration  
générale imputées au budget de l'agglomération.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-01-20 18:27

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1151701004**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal ,<br>Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets                                                                                                                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent                                                                                                                        |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Aménagement du domaine public dans le centre-ville                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Projet :</b>                                            | Sommet de Montréal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat de services professionnels à Claude Cormier + Associés inc. pour l'actualisation de la portion nord du plan d'aménagement du square Dorchester pour une somme maximale de 79 204,84 \$ taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (14-1402) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Reconnus parmi les espaces les plus prestigieux du centre-ville de Montréal, le square Dorchester et la place du Canada s'animent quotidiennement d'une intense activité économique et sociale et sont fréquentés par une grande population de travailleurs et de touristes. Ces espaces constituent de plus en plus des milieux de vie pour les nouveaux résidents et usagers des quartiers limitrophes au centre-ville, particulièrement les développements situés au sud de la rue Saint-Antoine.

Lors du Rendez-vous, *Montréal métropole culturelle* tenu en novembre 2007, la Ville annonce son intention d'entreprendre la restauration de ces espaces publics. C'est donc dans le but de rehausser le caractère prestigieux et emblématique du square Dorchester et de la place du Canada que la Ville poursuit leur réaménagement.

Par ailleurs, le conseil municipal a adopté, le 23 janvier 2012, le règlement intitulé "Règlement sur la constitution du site patrimonial du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada" en vertu de l'article 84 de la Loi sur les biens culturels confirmant ainsi son caractère unique. Ce règlement identifie les conditions de conservation et de mise en valeur des témoins significatifs du site, et notamment les objectifs devant encadrer les travaux réalisés au square Dorchester et à la place du Canada. La Ville se dote ainsi d'un cadre de gestion des demandes d'interventions sur les composantes significatives de ces deux sites.

Elle réitère ainsi son intention annoncée dans la Politique du patrimoine adoptée en 2005 de jouer un rôle de gestionnaire et de propriétaire exemplaire.

Le projet de mise en valeur et de réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada a fait l'objet d'études portant sur l'archéologie, l'histoire, l'architecture et les formes urbaines et paysagères, l'art public, la circulation, la végétation et autres. Le projet a ainsi été soumis à une importante réflexion et à une concertation soutenue auprès de divers intervenants, ainsi qu'aux instances consultatives du Conseil du patrimoine de Montréal et du comité-conseil regroupant des propriétaires riverains, des partenaires du milieu du patrimoine, du commerce et du tourisme. Le résultat consensuel découlant de ces efforts correspond au Plan de mise en valeur et de réaménagement du Square et de la Place, présenté mainte fois à l'Administration visant à restituer les caractéristiques de la composition d'origine de ces deux espaces publics. Les travaux d'aménagement du square Dorchester - Phase I ont été entrepris en 2009 et se sont terminés à l'été 2010. En 2011, les restaurations du monument sir John A. Macdonald et du monument aux braves de Montréal (cénotaphe) ont été réalisées préalablement au réaménagement de la place du Canada. Les travaux de la Place ont été entamés en mai 2014 et doivent être finalisés à l'automne 2015.

La Direction de l'urbanisme (DU) du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) requiert la participation du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) pour mettre en valeur l'ensemble exceptionnel que forme le square Dorchester et la place du Canada.

#### Étapes déjà autorisées

|                                            | Coût             | Date de début | Date de fin   |
|--------------------------------------------|------------------|---------------|---------------|
| Aménagement du square Dorchester - Phase 1 | 5 430 946,49 \$  | juin 2009     | juin 2010     |
| Place du Canada - Réaménagement            | 10 008 610,82 \$ | mai 2014      | novembre 2015 |

#### Étapes à autoriser dans le présent dossier

|                                                                                                            | Date de début prévue | Date de fin prévue |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------|
| Services professionnels pour l'actualisation de la portion nord du plan d'aménagement du square Dorchester | février 2015         | mai 2015           |

#### Étapes à venir ultérieurement

|                                                                                                                                                             | Date de début prévue | Date de fin prévue |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------|
| Services professionnels pour l'élaboration des plans, du cahier des charges, du suivi et de la surveillance des travaux du square Dorchester - portion nord | juin 2015            | avril 2017         |
| Square Dorchester - Réaménagement de la portion nord                                                                                                        | avril 2016           | avril 2017         |

La Ville doit recourir à une firme externe en raison de la non disponibilité à l'interne des ressources requises.

Le processus suivi dans le présent cas est un appel d'offres sur invitation transmis à trois soumissionnaires. L'appel d'offres a débuté le 18 novembre 2014 et s'est terminé 15 jours plus tard, soit le 3 décembre 2014. Les soumissions ont été ouvertes le 3 décembre 2014 à 14 h et la rencontre du comité de sélection a eu lieu le 8 décembre 2014 à 10 h.

Quatre addenda ont été émis. Le premier addenda, émis le 20 novembre 2014, visait la prolongation de la période d'appel d'offres. Le deuxième addenda, émis le 24 novembre

2014, comprenait des précisions sur la présentation de l'offre de services et le budget de construction envisagé. Le troisième addenda, émis le 26 novembre 2014, visait l'envoi des fiches de calcul des honoraires (annexe 4) au format XLS. Finalement, le quatrième addenda, émis le 1er décembre 2014, visait la prolongation de la période d'appel d'offres. Les questions et réponses de ces addenda n'ont aucun impact sur les prix. Les quatre addenda ont été envoyés aux firmes invitées dans les délais prescrits.

Selon les termes des clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 90 jours suivant la date d'ouverture, elles sont donc valides jusqu'au 2 mars 2015.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0141 - 27 mars 2014 - Accorder un contrat à Ceveco inc. pour le réaménagement de la place du Canada pour une somme maximale de 9 267 232,24 \$, taxes incluses - Dépense totale de 10 008 610,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6548 (4 soumissionnaires).

BC 782376 - 4 septembre 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à Groupe SM inc. pour l'élaboration d'un plan de géométrie de rue dans le cadre du projet de réaménagement de la rue du Square-Dorchester pour une somme maximale de 9 181,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (12-1278) - 2 soumissionnaires).

CM12 0064 - 23 janvier 2012 - Adoption - Règlement sur la constitution du site du patrimoine du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada (L.R.Q., chapitre B-4).

CG10 0280 - 26 août 2010 - Accorder un contrat de services professionnels à Dolléans inc. Art Conservation pour la restauration des sculptures du monument à sir John A MacDonald à la place du Canada dans le cadre du protocole d'entente de 140 M\$ avec le gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 », au prix total approximatif de 186 243,75 \$ - Appel d'offres sur invitations no 6268 (3 soumissions) - Autoriser une dépense de 191 887,49 \$.

CE10 1098 - 7 juillet 2010 - Octroyer un contrat à Restaurations DYC inc. pour la réalisation des travaux de maçonnerie du Cénotaphe et du monument à sir John A. MacDonald situés à la place du Canada dans le cadre du protocole d'entente de 140 M\$ avec le gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 », au prix total approximatif de 179 126,98 \$ - Appel d'offres public no 6267 (2 soumissions) - Autoriser une dépense de 224 276,98 \$.

CG09 0163 - 28 mai 2009 - Octroyer un contrat à « Ramcor construction inc. » au montant de 5 139 196,49\$, taxes incluses, pour l'aménagement du square Dorchester - Phase 1 - appel d'offres no 6227 (5 soumissions). Autoriser une dépense de 5 430 946,49 \$, taxes et dépenses incidentes incluses.

## **DESCRIPTION**

Le mandat visé dans le présent dossier comprend l'actualisation de la portion nord du plan d'aménagement du square Dorchester et se divise en trois volets. Le premier volet consiste à mettre à jour le plan des conditions existantes. Le second volet doit permettre d'exprimer et de transposer l'interprétation du programme d'aménagement sur le plan conceptuel. Il s'agit de produire une esquisse qui tient compte de l'implantation actuelle des rampes d'accès au stationnement souterrain et du nouveau plan de géométrie de la rue du Square-Dorchester, réalisé en 2014, faisant l'unanimité après des unités administratives concernées. Sur la base de cette esquisse, le troisième volet vise à actualiser le plan de réaménagement retenu par l'Administration, en 2009. Ce troisième volet comprend l'évaluation des coûts d'aménagement de classe "B", la production du plan d'aménagement

couleur, un document projeté, des perspectives et des coupes. Ce mandat est préalable au réaménagement de cette portion du square Dorchester.

La Ville a invité trois firmes professionnelles (Claude Cormier + Associés inc, Services intégrés Lemay et associés inc et Wanted Paysage) répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. Des trois firmes invitées, deux ont déposé une offre de services.

Pour la réalisation de ce mandat, le mode de rémunération est forfaitaire.

## JUSTIFICATION

Dans le présent dossier, deux des trois firmes invitées ont déposé une offre de services, soit une proportion de 66,6 %. Un soumissionnaire s'est désisté en raison du délai de la soumission prescrit. Cette firme jugeait le délai insuffisant pour livrer une soumission conforme et de qualité.

Les soumissions reçues ont été évaluées et toutes les firmes invitées qui ont déposé leurs soumissions ont obtenu le pointage intérimaire nécessaire en fonction des critères de sélection identifiés dans les documents d'appel d'offres. Des deux firmes ayant obtenu la note de passage de 70 %, la firme Claude Cormier + Associés inc. a eu le plus haut pointage et son offre a été retenue pour recommandation par le comité de sélection.

| Soumissions conformes                                                                                                                                                    | Note Intérim | Note finale | Prix de base (taxes incluses) | Contingences (taxes incluses) | Total        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------|-------------------------------|-------------------------------|--------------|
| Claude Cormier + Associés inc.                                                                                                                                           | 0,7950       | 17,96       | 72 090,76 \$                  | 7 114,08 \$                   | 79 204,84 \$ |
| Services intégrés Lemay et associés inc.                                                                                                                                 | 0,8133       | 16,52       | 79 476,47 \$                  | 7 114,08 \$                   | 86 590,55 \$ |
| Dernière estimation réalisée à l'interne                                                                                                                                 |              |             | 71 140,78 \$                  | 7 114,08 \$                   | 78 254,86 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)<br>( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )                                                                    |              |             |                               |                               | 949,98 \$    |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)<br>( <i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i> ) x 100                                                |              |             |                               |                               | 1,21 %       |
| Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)<br>( <i>2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire</i> )                        |              |             |                               |                               | 7 385,71 \$  |
| Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)<br>( <i>(2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire</i> ) x 100 |              |             |                               |                               | 9,32 %       |

Le montant des honoraires professionnels est de 72 090,76 \$, taxes incluses. Aussi, des contingences estimées au montant de 7 114,08 \$, taxes incluses, soit 10 % du montant de la dernière estimation réalisée à l'interne, sont réservées pour des services professionnels (services professionnels spécialisés, préparations supplémentaires de présentations, etc.) et des expertises techniques (production de documents spécifiques, analyses particulières supplémentaires, etc.).

Le montant total des honoraires professionnels accordés à Claude Cormier + Associés inc. est de 79 204,84 \$, taxes incluses.

Les prix déposés par l'adjudicataire recommandé sont supérieurs de 1,21 % à la dernière estimation réalisée à l'interne.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes. L'adjudicataire n'a pas à obtenir d'attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat. De plus, l'adjudicataire ne détient pas de telle autorisation dans d'autres contrats.

Les soumissions ont été analysées par le comité de sélection le 8 décembre 2014 et les informations sont détaillées dans l'intervention du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût du projet est évalué à 79 204,84 \$, taxes et contingences incluses. Le montant net, montant imputable moins la ristourne de TPS et TVQ est de 71 445,00 \$.

Le budget du présent dossier est prévu au PTI 2015-2017 du Service de la mise en valeur du territoire - DGA - Développement comme suit:

L'information budgétaire et l'information comptable/vote de crédits sont définis dans l'intervention du Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne des travaux de réaménagement du domaine public et d'infrastructures dans un secteur désigné de l'agglomération - Centre-Ville - qui sont de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le square Dorchester et la place du Canada constituent l'une des composantes significatives du site patrimonial du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada. Le projet de réaménagement s'inscrit dans une démarche globale dont les principes de base sont liés au développement durable. L'apport positif sur l'ambiance et la sécurité du secteur contribuent à l'amélioration de la qualité de vie par la protection du patrimoine, par sa mise en valeur et par sa diffusion. À terme, le confort et la qualité de l'expérience de visite des usagers qui le fréquentent seront améliorés.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans interventions, la dégradation des installations existantes se poursuivra, contribuant à l'augmentation des coûts d'entretien et des travaux de réfection.

Témoin de l'esprit civique et lieu d'affirmation politique et socio-culturelle, il importe de préserver le sens et les composantes les plus fondamentales du square Dorchester. Malgré sa reconnaissance, sa matière, son dessin et ses usages, cette portion du lieu est aujourd'hui en déclin. Afin de freiner cette perte, le projet propose des interventions concrètes et de qualité. Répondant aux enjeux actuels, le projet ravive l'identité victorienne du square Dominion et retisse les liens avec l'environnement bâti, ancien comme moderne. Le projet de réaménagement met en valeur un lieu de grande valeur patrimoniale archéologique, architecturale, arboricole, civique, paysagère et urbaine.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mois visé pour le début du contrat : fin janvier 2015

Date visée pour la fin du contrat : mai 2015

Publication SEAO : juin 2015 - libération du solde

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Julie BOIVIN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Claudette LEBLOND)

Avis favorable avec commentaires :

Service des grands parcs\_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Sonia THOMPSON)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mathieu DRAPEAU  
Architecte paysagiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Daniel GROULX  
Chef de division

Le : 2015-01-15

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Carole PAQUETTE  
Directrice

**Tél :** 514 872-1457

**Approuvé le :** 2015-01-20



**Dossier # : 1141233003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la gestion et de la planification immobilière ,<br>Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,<br>Section transactions immobilières                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à M. Éric Labrosse et Mme Arleen Labelle, aux fins d'assemblage résidentiel, une ruelle située à l'ouest de la rue Gohier, au nord de la rue Decelles, à Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, d'une superficie de 54,6 m <sup>2</sup> , pour le prix de 13 650 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 2 190 692 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-0451-08 |

Il est recommandé :

1. de fermer et retirer du domaine public le lot 2 190 692 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
2. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à M. Éric Labrosse et Mme Arleen Labelle, aux fins d'assemblage résidentiel, une ruelle formée du lot 2 190 692 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 54,6 m<sup>2</sup>, située à l'ouest de la rue Gohier, au nord de la rue Decelles, à Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 13 650 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
3. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-01-16 09:46

**Signataire :** Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1141233003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la gestion et de la planification immobilière ,<br>Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,<br>Section transactions immobilières                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à M. Éric Labrosse et Mme Arleen Labelle, aux fins d'assemblage résidentiel, une ruelle située à l'ouest de la rue Gohier, au nord de la rue Decelles, à Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, d'une superficie de 54,6 m <sup>2</sup> , pour le prix de 13 650 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 2 190 692 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-0451-08 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu une demande d'acquisition de Maître Jean-François Dugas, notaire, celui-ci étant mandaté par M. Éric Labrosse et Mme Arleen Labelle. Ces derniers désirent se porter acquéreurs d'une ruelle longeant partiellement la ligne latérale de leur propriété, laquelle est sise au 920, rue Gohier, à Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent. Cette ruelle est connue et désignée comme étant le lot 2 190 692 du cadastre du Québec, et est illustrée par un ombragé sur les plans B et C ci-joints.

M. Éric Labrosse et Mme Arleen Labelle collectivement (l'« Acquéreur ») sont propriétaires limitrophes de la ruelle qu'ils désirent acquérir. La vente de cette ruelle permettra à l'Acquéreur de régulariser l'utilisation permanente à des fins de stationnement.

Cette ruelle permet actuellement à la propriétaire de l'immeuble adjacent situé au 1557, rue Decelles, au coin de la rue Goyer, soit Mme Hélène Grou, d'accéder à pied à une porte arrière de son garage et à sa cour. Maître Dugas a communiqué avec ladite propriétaire pour l'informer que l'Acquéreur était prêt à consentir une servitude réelle et perpétuelle d'accès à pied à son garage à la cour arrière dans l'éventualité d'une acquisition, ce qu'elle a accepté. Maître Dugas a le mandat de procéder à la création de la servitude à la suite de la présente transaction. Une correspondance de Maître Dugas est versée aux pièces jointes du présent sommaire décisionnel ainsi qu'une lettre de consentement de Mme Hélène Grou.

La Ville de Montréal est propriétaire de cette ruelle aux termes de l'acte suivant :

- Vente par la Compagnie des boulevards de l'île de Montréal à la Corporation de la Ville St-Laurent suivant reçu devant Hercule Gohier, notaire, le 10 avril 1917, sous le numéro 4947 de ses minutes, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 13 avril 1917, sous le numéro 339 868 (Div. Mtl).

Subséquent, une promesse d'achat a été signée par l'Acquéreur, avec remise d'un

chèque au montant 1 365 \$ à titre de dépôt.

En conséquence, le présent sommaire a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte de vente d'une ruelle d'une superficie de 54,6 m<sup>2</sup> formée du lot 2 190 692 du cadastre du Québec, à l'Acquéreur, pour le prix de 13 650 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA13 08 0079 - 5 février 2013 - De céder les ruelles non opérationnelles de l'arrondissement.

## **DESCRIPTION**

De fermer, comme domaine public, la ruelle formée du lot 2 190 692 du cadastre du Québec.

La ruelle faisant l'objet de la présente transaction est située à l'ouest de la rue Gohier, au nord de la rue Decelles, à Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, d'une superficie de 54,6 m<sup>2</sup>, telle qu'identifiée par un ombragé sur les plans B et C et par un liseré rouge sur le plan P, et sera grevée, en totalité, d'une servitude d'utilités publiques conformément à l'article 140 de l'Annexe C de la Charte.

Cette transaction est faite au comptant et toutes les autres conditions sont usuelles pour ce type de transaction.

## **JUSTIFICATION**

La présente vente est recommandée par le SGPI pour les motifs suivants :

- Cette vente permettra à la Ville de percevoir des taxes foncières sur le lot ainsi vendu.
- Ce terrain est jugé non requis par l'ensemble des intervenants municipaux concernés.
- Ce terrain est non constructible isolément et peut être mis en valeur uniquement dans le contexte d'une vente aux fins d'assemblage.
- La propriétaire de l'immeuble voisin consent à la présente vente, et après cette transaction, une servitude réelle et perpétuelle d'accès à pied lui sera accordée par l'Acquéreur.

Tous les intervenants de la Ville sont favorables à cette vente.

Le présent sommaire décisionnel est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, notamment à l'encadrement numéro C-OG-SMVTP-D-09-001 « Modalités et conditions concernant la vente de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle d'une valeur de 25 000 \$ et moins ».

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le prix de vente de cet immeuble est de 13 650 \$, plus les taxes applicables, basé sur un taux unitaire de 250 \$/m<sup>2</sup>. Ce montant correspond aux normes et conditions établies suivant l'encadrement administratif sur les ventes de résidus de terrain et de partie de ruelle d'une valeur de moins de 25 000 \$ offerts par la Ville aux propriétaires des immeubles riverains, au taux proportionnel unitaire équivalent à 50 % de l'évaluation au compte foncier en cours lors de la demande (rôle 2014-2016), laquelle valeur était de 211

700 \$ soit un taux unitaire de 500 \$/m<sup>2</sup>.

Cette acquisition permettra à l'Acquéreur de régulariser l'utilisation permanente à des fins de stationnement, et apportera une plus-value à son patrimoine.

Le produit de la vente devrait être comptabilisé au budget de fonctionnement de la SGPI au compte budgétaire suivant :

- Cession - Autres actifs à long terme - Arrondissement de Saint-Laurent (voir intervention en ce sens).

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

La valeur aux livres du lot 2 190 692 est de 0,00 \$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature de l'acte de vente en 2014.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction (Daniel BROUSSEAU)

Avis favorable :

Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Éric PAQUET)

Avis favorable :

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Ève SWEENEY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie GUILLEMETTE  
Chargée de soutien technique en immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-06-11

Nicole RODIER  
Chef de section, en remplacement de Sylvie  
Desjardins, chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michel NADEAU  
Directeur, pour :  
Jacques A. Ulysse  
Directeur par intérim  
Service de la gestion et de la planification  
immobilière

**Approuvé le :** 2015-01-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE  
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2015-01-15



**Dossier # : 1150025001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Décréter l'acquisition d'une servitude d'utilités publiques de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une partie du lot 1 843 719 du cadastre du Québec, afin de compléter le projet d'enfouissement des réseaux câblés du boulevard Gouin Ouest dans le secteur Sainte-Geneviève. |

il est recommandé:

- de décréter l'acquisition d'une servitude d'utilités publiques de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une partie du lot 1 843 719 du cadastre du Québec, afin de compléter le projet d'enfouissement des réseaux câblés du boulevard Gouin Ouest dans le secteur Sainte-Geneviève
- de mandater le service des affaires juridiques pour entreprendre les procédures nécessaires pour expropriation
- d'autoriser la dépense telle que prévue à l'intervention du service des finances

**Signé par** Serge A BOILEAU **Le** 2015-01-15 15:05

**Signataire :** Serge A BOILEAU

\_\_\_\_\_  
Président  
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150025001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Décréter l'acquisition d'une servitude d'utilités publiques de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une partie du lot 1 843 719 du cadastre du Québec, afin de compléter le projet d'enfouissement des réseaux câblés du boulevard Gouin Ouest dans le secteur Sainte-Geneviève. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La CSEM a entrepris les travaux requis pour réaliser un projet d'enfouissement des réseaux câblés (électricité et télécommunications) sur le boulevard Gouin Ouest, entre les rues Paiement et de la Caserne, dans le secteur patrimonial de Sainte-Geneviève. Pour compléter le projet, la CSEM doit obtenir une servitude pour des infrastructures souterraines et pour l'installation d'un appareil hors sol (transformateur sur socle) sur une propriété dans ce secteur (15 800, rue du Moulin / partie du lot 1 843 719 du cadastre du Québec).. Sans l'obtention de cette servitude le projet ne pourra pas être complété.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

L'adoption du décret d'expropriation par la Ville permettra d'enclencher les procédures d'expropriation. À compter du moment de la prise de possession, la CSEM pourra finaliser les travaux requis pour ce projet.

La servitude requise est sur le terrain du 15800, rue des Moulins étant une partie du lot 1 843 719 du cadastre du Québec. La superficie de la servitude est de 22,7 mètres carrés.

**JUSTIFICATION**

La CSEM recommande la présente acquisition d'une servitude d'utilités publiques par voie d'expropriation, pour les motifs suivants:

- elle est nécessaire pour permettre l'installation des infrastructures souterraines et pour l'installation de l'appareil hors sol requis pour permettre l'enlèvement des réseaux câblés aériens du secteur;
- les négociations de gré à gré avec le propriétaire ont échoué, les procédures d'expropriation deviennent donc nécessaires.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts estimés pour l'acquisition de cette servitude par expropriation sont de 9 000 \$, plus les taxes si elle sont applicables, pour un total de 10 347,75 \$. Le financement de cette acquisition sera assumés par le budget de la Ville administré par la CSEM pour les fins des projets de conversion.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans l'obtention de cette servitude le projet ne pourra pas être complété.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le processus d'expropriation débutera dès l'adoption de la résolution par le Conseil municipal afin de permettre de compléter le projet d'enfouissement en 2015.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux encadrements, loi, politiques et règlements en vigueur.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Cassandra LOUIS)

Avis favorable avec commentaires :

Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Raymond GRAVEL)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gilles G - Ext GAUDET  
Chef de division STI

#### **ENDOSSÉ PAR**

Serge A BOILEAU  
Président

Le : 2015-01-13



**Dossier # : 1141368007**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la gestion et de la planification immobilière ,<br>Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,<br>Section transactions immobilières                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver l'intervention de la Ville à un projet d'acte de vente d'un immeuble situé au 4300, rue Notre-Dame Est et 411, rue Létourneux, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, par Théâtre sans fil T.S.F. inc. à Impact de Montréal F.C., afin de renoncer à l'exercice du droit de préemption en sa faveur moyennant le paiement de la somme de 360 869 \$ ainsi que de la somme due à la Ville au jour de la signature de l'acte de vente pour les taxes foncières et conditionnellement à ce qu'une servitude réelle et perpétuelle soit publiée concurremment à la publication de l'acte de vente pour restreindre l'usage de l'immeuble vendu à des fins culturelles, sportives ou communautaires N/Réf. : 31H05-005-1676-02 |

Il est recommandé :

1. d'abroger la résolution CE13 1020;
2. d'approuver l'intervention de la Ville de Montréal à un projet d'acte de vente par Théâtre sans fil T.S.F. inc. à Impact de Montréal F.C. de l'immeuble situé au 4300, rue Notre-Dame Est et 411 rue Létourneux, à Montréal (arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve), province de Québec, connu et désigné comme étant le lot 3 586 298 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux termes de laquelle la Ville renonce à tout droit de rétrocession et de préemption créé en sa faveur dans l'acte de donation publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 5 376 578, moyennant le paiement de la somme de TROIS CENT SOIXANTE MILLE HUIT CENT SOIXANTE-NEUF DOLLARS (360 869,00 \$), équivalent à l'évaluation municipale de l'immeuble à la date de cette donation, soit le vingt-sept (27) février deux mille deux (2002), lesquels droits deviennent nuls et non avenue, à compter de la date de la signature de l'acte de vente, ainsi que de la somme due à la Ville au jour de la signature de l'acte de vente pour les taxes foncières et l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle consistant à l'obligation d'utiliser l'immeuble vendu exclusivement à des fins culturelles, sportives ou communautaires;
3. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-01-15 12:33

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1141368007**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la gestion et de la planification immobilière ,<br>Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,<br>Section transactions immobilières                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver l'intervention de la Ville à un projet d'acte de vente d'un immeuble situé au 4300, rue Notre-Dame Est et 411, rue Létourneux, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, par Théâtre sans fil T.S.F. inc. à Impact de Montréal F.C., afin de renoncer à l'exercice du droit de préemption en sa faveur moyennant le paiement de la somme de 360 869 \$ ainsi que de la somme due à la Ville au jour de la signature de l'acte de vente pour les taxes foncières et conditionnellement à ce qu'une servitude réelle et perpétuelle soit publiée concurremment à la publication de l'acte de vente pour restreindre l'usage de l'immeuble vendu à des fins culturelles, sportives ou communautaires N/Réf. : 31H05-005-1676-02 |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le 27 février 2002, aux termes d'un acte de donation publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 5376578, la Ville de Montréal (la « Ville ») a donné à Théâtre Sans Fil T.S.F. inc. (« TSF ») un immeuble avec bâtiment dessus érigé sis au 4300, rue Notre-Dame Est et 411, rue Létourneux, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve (l'« Arrondissement »), connu et désigné par les lots 9 - Ptie 1, 9-2, 9-3, 9-4, 9-5, Ptie 6 du cadastre officiel du Village de Hochelaga, lesquels lots et parties de lots font aujourd'hui partie des lots 3 586 298 et 3 586 299 du cadastre du Québec (l'« Immeuble original »). La donation prévoit notamment un droit de préemption en faveur de la Ville et une restriction d'usage consistant en l'obligation d'utiliser l'Immeuble, tel que défini ci-après, à des fins culturelles seulement. Une copie de cet acte de donation est déposée en pièce jointe. L'Immeuble était autrefois utilisé comme caserne de pompiers.

Le 19 décembre 2005, la Ville et TSF ont signé un acte créant une propriété superficière relativement au lot 3 586 299 du cadastre du Québec, considérant la présence d'un chalet de parc érigé sur l'Immeuble original. Ce lot a été versé dans le domaine public de la Ville. L'autre partie de l'Immeuble original qui a fait l'objet de la donation par la Ville à TSF a dès lors été désignée comme étant le lot 3 586 298 du cadastre du Québec (l'« Immeuble »).

Le 10 septembre 2014, la Ville a reçu une copie de l'offre d'achat adressée à TSF par Impact de Montréal F.C. (l'« Impact ») pour acquérir l'Immeuble.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), par sa Division des stratégies et développement durable en immobilier, a mandaté la Section des transactions immobilières pour procéder à la renonciation au droit de préemption et à l'établissement de

la restriction d'usage, car la vocation sportive et communautaire proposée par l'Arrondissement et l'Impact semble davantage porteur à long terme pour l'Immeuble et le quartier.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA14 270347** - 7 octobre 2014 - Approuver l'entente administrative permettant le début des travaux d'aménagement de deux terrains naturels de soccer par l'Impact de Montréal F.C. (L'Académie de l'Impact de Montréal F.C.) sur le site du parc Champêtre.

L'Arrondissement n'assume pas les frais reliés à la gestion des sols contaminés sur l'ensemble du site; et d'autoriser M. Jacques Savard, directeur d'arrondissement, à signer l'entente administrative au nom de la Ville de Montréal.

**CE13 1020** - 3 juillet 2013 - Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière afin d'informer par tous les moyens appropriés, avant le 31 juillet 2013, le Théâtre sans fil T.S.F. inc. et tout autre intéressé le cas échéant, que la Ville n'achètera pas l'immeuble avec le bâtiment dessus érigé portant le numéro 411, avenue Létourneux, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, mais qu'elle fera le nécessaire pour en redevenir propriétaire tel qu'il est prévu à l'acte de donation publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 5 376 578 / Entreprendre tous les recours nécessaires notamment ceux prévus en faveur de la Ville de Montréal à l'acte de donation publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 5376578 pour qu'elle redeviennne propriétaire du lot 3 586 298 du cadastre du Québec avec le bâtiment dessus érigé.

**CM05 0687** - 11 octobre 2005 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert du Théâtre sans fil T.S.F. inc., par propriété superficielle perpétuelle, à des fins de chalet de parc, un bâtiment sis au 4300, rue Notre-Dame Est et 411, avenue Létourneux dans l'arrondissement de Mercier - Hochelega-Maisonneuve, constitué du lot 3 586 299 du cadastre du Québec, pour la somme de 671 000 \$, aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

**DB051026001** - 31 août 2005 - Approbation du projet de remplacement du lot 2 775 109 du cadastre du Québec.

**DB05126001** - 8 août 2005 - Approbation du bail par lequel la Ville loue de Théâtre sans fil T.S.F. inc. le chalet de parc Champêtre.

**CA05 270382** - 16 août 2005 - Approuver le projet particulier PP27-0041.

**CE05 0158** - 2 février 2005 - Approuver l'acquisition du chalet de parc Champêtre, conditionnellement à ce que l'organisme artistique Théâtre sans fil T.S.F. inc. complète les travaux et s'assure de la radiation des hypothèques légales enregistrées contre l'immeuble / Mandater la Direction des immeubles, en concertation avec la Direction des événements et équipements Ville, la Direction du contentieux et l'Arrondissement en vue de la préparation d'un projet d'acte visant l'acquisition du chalet de parc à être soumis pour approbation en temps utile aux autorités compétentes.

**CM03 0280** - 29 avril 2003 - Convention avec Théâtre sans fil T.S.F. inc. - Octroi d'une contribution financière de 600 000 \$ afin de compléter le montage financier des travaux de réhabilitation de l'ancienne caserne Létourneux, dans le cadre de l'entente avec le ministère des Affaires municipales et de la Métropole portant sur des « interventions d'appoint dans les quartiers ciblés 2000 - 2003 ».

**CO01 0287** - 5 octobre 2001 - Approuver un projet d'acte de donation de l'Immeuble à TSF.

**CO01 02555** - Octobre 2001 - Approbation du programme de développement par le SDÉDU.

**CO01 00147** - Janvier 2001 - Ratification de la convention Ville-TSF régissant l'octroi de la subvention de 3,99 M \$ accordée au TSF.

**CO9900728** - Janvier 2001 - Ratification de la convention - cadre MAMM-Ville régissant le soutien financier du gouvernement accordée à la Ville.

## **DESCRIPTION**

Un acte de donation a été signé le 27 février 2002 par lequel la Ville a donné l'Immeuble original à TSF. Cet acte prévoit que TSF s'engage à aviser la Ville par écrit de toute offre de bonne foi qui pourrait lui être faite ou qu'il pourrait faire lui-même en lui faisant parvenir une copie de telle offre. La Ville bénéficie d'un délai de soixante (60) jours ouvrables à compter de la réception d'un tel avis, pour informer par écrit TSF de son intention d'acheter ou non l'emplacement pour le même prix que celui apparaissant à l'offre de l'Impact. Si la Ville n'exerce pas son droit de préemption, TSF aura le droit de donner suite à l'offre, mais devra remettre à la Ville, lors de la vente dudit emplacement, un montant équivalent à son évaluation municipale à la date de la signature de l'acte, soit 360 869 \$.

Étant donné les difficultés rencontrées par TSF à rentabiliser ses activités dans l'Immeuble depuis plusieurs années, et ce, malgré des subventions reçues de divers paliers gouvernementaux, TSF a mis en vente l'Immeuble. Le 10 septembre 2014, la Ville a reçu une copie d'une promesse d'achat présentée par l'Impact à TSF concernant l'Immeuble. L'acte de donation prévoit que la Ville doit informer TSF de son intention d'exercer ou non son droit de préemption. À noter que TSF a accumulé des arrérages de taxes depuis quelques années, représentant une somme approximative de 82 000 \$. De plus, le Service des affaires juridiques a été mandaté pour entamer des procédures judiciaires afin de reprendre l'Immeuble, jugeant que TSF ne respectait pas son obligation de conférer à la bâtisse une vocation culturelle et de maintenir cette vocation en tout temps. À ce sujet, TSF conteste fermement les prétentions de la Ville. Si la Ville décide d'exercer son droit de préemption, elle devra verser à TSF le prix de vente offert par l'Impact duquel devrait être déduite la somme de 360 869 \$.

La vente de l'Immeuble est conditionnelle à ce que la Ville intervienne à l'acte afin de renoncer à son droit de préemption, approuve une servitude réelle et perpétuelle de restriction d'usage pour des fins culturelles, sportives ou communautaires, obtienne la renonciation de Théâtre sans fil T.S.F inc. de toute poursuite ou réclamation contre la Ville et reçoive le paiement par Théâtre sans fil T.S.F. inc. de toutes sommes dues.

Le présent sommaire décisionnel a donc pour objectif d'approuver l'intervention de la Ville à l'acte de vente à intervenir entre TSF et l'Impact tel que détaillée ci-dessus.

## **JUSTIFICATION**

Le SGPI recommande cette intervention à l'acte de vente entre TSF et l'Impact pour les motifs suivants :

- Elle permettra d'éviter des procédures judiciaires contre TSF pour récupérer des arrérages de taxes d'environ 82 000 \$, plus les intérêts, accumulés depuis 2010, étant donné les difficultés à rentabiliser ses activités rencontrées par TSF.
- Elle permettra une revitalisation importante des équipements du parc Champêtre situé dans l'Arrondissement par l'aménagement de quatre terrains de soccer à être construits, entretenus et surveillés sans investissement de la Ville.

- Elle permettra de diminuer les frais d'opération de l'Arrondissement et d'augmenter la qualité des services offerts à la population.
- Elle permettra des investissements d'environ 4 000 000 \$ dans le parc Champêtre.
- Elle permettra d'assurer la pérennité de la vocation de l'Immeuble.
- Elle aidera l'Impact à constituer une relève pour son équipe de soccer.
- Elle est appuyée par les intervenants municipaux de l'Arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette renonciation est consentie avec une contrepartie monétaire au montant de 360 869 \$, plus les taxes applicables, qui sera versée par TSF à la Ville concurremment à la signature de l'acte de vente. TSF versera également à la Ville tous les arrérages de taxes et frais dus en date de la signature de l'acte de vente, soit environ 82 000 \$, plus les intérêts.

La valeur apparaissant au rôle foncier pour l'année en cours est de 3 000 000 \$.

Le produit de cette transaction sera comptabilisé au compte de revenu divers au budget de fonctionnement du SGPI.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'accès à des équipements de loisirs plus performants améliorera la qualité de vie des citoyens.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'acquisition de l'Immeuble par l'Impact ainsi que l'entente à être conclue entre l'Impact et l'Arrondissement concernant l'aménagement, l'entretien, la surveillance et le partage des équipements relativement à des terrains de soccer à être aménagés dans le parc Champêtre, adjacent à l'Immeuble original, permettra de rehausser la qualité des équipements du parc municipal, aux frais de l'Impact, et assurera la pérennité de la vocation de l'ex-caserne Létourneux.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue à cette étape.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation par le conseil d'arrondissement d'une entente entre L'Impact et l'Arrondissement relativement à l'utilisation des terrains de soccer qui seront aménagés dans le parc Champêtre.

Vente de l'Immeuble de TSF à L'Impact en 2015.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Daniel SAVARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable avec réserve :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Suzie DESMARAIS  
Conseillère en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-11-04

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michel NADEAU  
Directeur, pour :  
Jacques A. Ulysse  
Directeur par intérim  
Service de la gestion et de la planification immobilière

**Approuvé le :** 2015-01-15

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jacques A. ULYSSE  
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2015-01-15



**Dossier # : 1141027004**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la gestion et de la planification immobilière ,<br>Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,<br>Section transactions immobilières                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 22 c) favoriser l'accès aux activités et aux équipements collectifs                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Objet :</b>                                             | Autoriser la Société de transport de Montréal à procéder à des travaux de préparation du sol, d'excavation et de construction pour son projet de construction d'accès universel à la station de métro Rosemont, situé au sud du boulevard Rosemont, à l'est de la rue Saint-Denis, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie. N/Réf. : 31H12-005-1065-01 |

Il est recommandé :

d'autoriser la Société de transport de Montréal à procéder à des travaux de préparation du sol, d'excavation et de construction requis pour son projet d'accessibilité universelle à l'édicule de métro Rosemont, le tout, aux termes et conditions énoncés au document intitulé « Autorisation ». L'immeuble visé est situé au sud du boulevard Rosemont et à l'est de la rue Saint-Denis, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, circonscription foncière de Montréal et est connu comme étant une partie des lots 2 333 647 et 3 859 088 (en tréfonds) du cadastre du Québec.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-01-14 11:31

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1141027004**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la gestion et de la planification immobilière ,<br>Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,<br>Section transactions immobilières                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 22 c) favoriser l'accèsibilité aux activités et aux équipements collectifs                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Objet :</b>                                             | Autoriser la Société de transport de Montréal à procéder à des travaux de préparation du sol, d'excavation et de construction pour son projet de construction d'accès universel à la station de métro Rosemont, situé au sud du boulevard Rosemont, à l'est de la rue Saint-Denis, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie. N/Réf. : 31H12-005-1065-01 |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du projet « d'accessibilité universelle », la Société de transport de Montréal (la « STM ») doit réaliser un projet d'agrandissement de l'édicule du métro Rosemont. Cet agrandissement a pour but d'y loger un ascenseur afin de permettre l'accessibilité universelle à sa clientèle. Profitant de l'occasion, les travaux viseront également la structure du bâtiment afin d'améliorer les installations et équipements en fonction de l'accessibilité universelle, des normes et des besoins de l'exploitation, ce qui comportera le rehaussement de l'édicule et l'agrandissement de celui-ci.

L'immeuble, sur lequel doivent être réalisés les travaux, appartient à la Ville de Montréal et est adjacent à l'édicule de métro existant, sis au sud du boulevard Rosemont et à l'est de la rue Saint-Denis, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie. À titre indicatif, cet emplacement est illustré par une trame hachurée aux plans B et C annexés en pièces jointes.

À partir du plan numéro RS-PD-BA-AR-417-99-2S68-185508, préparé par la STM et joint en annexe, nous estimons la nature et la superficie des droits immobiliers à céder à la STM comme suit :

Achat :

- 386 m<sup>2</sup> - Rehaussement de l'édicule, soit du toit situé à une altitude d'environ +/- 70,104 m. jusqu'à +/- 73,880 m., montré en bleu sur le plan annexé à l'Annexe 1.

- 41,7 m<sup>2</sup> - Agrandissement pour marquises et édicule, soit du sol situé à une altitude d'environ +/- 68,750 m. jusqu'à 73,880 m., montré en jaune à l'Annexe 1.
- 90 m<sup>2</sup> - Agrandissement du tréfonds, soit à une altitude d'environ +/- 57,690 m jusqu'à +/- 62,690 m., montré par un hachuré rouge à l'Annexe 1.

#### Servitudes :

- 386 m<sup>2</sup> - Servitude de non-construction pour dégagement de l'air au-dessus du poste de ventilation naturelle (PVN) et d'entretien, soit du toit situé à une altitude d'environ +/- 73,880 m. jusqu'au zénith, montré en bleu à l'Annexe 1.
- 41,7 m<sup>2</sup> - Servitude de non-construction et d'entretien, soit du toit situé à une altitude d'environ +/- 73,880 m. jusqu'au zénith, montré en jaune à l'Annexe 1.
- 177 m<sup>2</sup> - Servitude de passage et de non-construction pour dégagement requis devant le PVN, soit du sol situé à une altitude d'environ +/- 66,750 m jusqu'au zénith, d'une largeur d'environ 5 mètres, montré en vert à l'Annexe 1.
- 90 m<sup>2</sup> - Servitude de limitation de poids sur la surface supérieure du volume situé à une altitude d'environ +/- 62,690 m, montré par un hachuré rouge à l'Annexe 1, limitant la charge maximale admissible à 12 kPa.

Compte tenu de son échéancier et dans le but de respecter leurs engagements et ainsi obtenir les subventions du ministère des Transport du Québec (le « MTQ »), la STM désire débiter les travaux de construction au début de l'année 2015, et ce, aux conditions stipulées dans le document « Autorisation » signé par la STM et joint au sommaire. Il y est notamment stipulé que la STM assume l'entière responsabilité de toute activité sur le chantier à l'exonération de la Ville et devra fournir une preuve d'assurance tous risques pour les biens et une assurance responsabilité civile selon les exigences mentionnées.

À noter qu'un projet d'acte de cession représentant les différents droits immobiliers à céder à la STM est en préparation. À cet effet, la valeur des droits immobiliers précédemment décrits a été estimée à 325 000 \$ par la Division de l'évaluation et transactions immobilières. Ce projet d'acte sera soumis pour approbation lorsque les opérations cadastrales, permettant d'identifier par des numéros distincts chacune des parties de la propriété de la Ville occupées par les ouvrages de la STM, auront été complétées. Chaque lot résultant de cette opération correspondra en tout point à l'occupation réelle. Cette opération permettra d'ajuster le prix de vente à la hausse ou à la baisse, afin de tenir compte des volumes réellement occupés par la STM.

Par ailleurs et tel qu'indiqué au bloc « décisions antérieures », le conseil municipal a adopté en mai 2000 une résolution par laquelle la Société de transport de la communauté urbaine de Montréal (la « STCUM ») a cédé à la Ville de Montréal deux parcelles de terrains correspondant aux lots 1 918 350 et 1 918 351 du cadastre du Québec, en contrepartie de l'engagement de la Ville de lui céder les droits immobiliers requis pour l'agrandissement de certains édicules de métro dont notamment celui du métro Rosemont. Conséquemment, le projet d'acte de cession viendra également parfaire le titre de propriété de la STM en ce qui concerne l'agrandissement de l'édicule de métro réalisé en 1997.

#### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

C000 01201 - 15 mai 2000 - Approuver le projet d'acte par lequel la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) cède à la Ville deux parcelles de terrain en contrepartie de l'engagement de la Ville à lui céder les droits immobiliers requis pour l'agrandissement des édicules des stations de métro Laurier, Berri, Beaudry, Frontenac, Papineau et Rosemont, le tout sans soulte.

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire a pour but d'autoriser la STM à exécuter des travaux d'excavation et de construction requis à la station de métro Rosemont, et ce, aux conditions stipulées dans le document intitulé « Autorisation » signé par la STM et joint à la présente. L'immeuble sur lequel les travaux doivent être effectués est constitué des lots 2 333 647 et du lot 3 859 088 (en tréfonds) du cadastre du Québec. Tel qu'indiqué sur le plan numéro RS-PD-BA-AR-417-99-2S68-185508 préparé par la STM et annexé en pièces jointes, il s'agit pour la Ville de céder à la STM des droits immobiliers composés de lots volumétriques et de servitudes. Le projet d'acte de cession sera signé et publié lorsque les travaux seront complétés et les opérations cadastrales finalisées. À cet effet, le prix de cession des droits immobiliers est de 325 000 \$, plus taxes applicables. Celui-ci sera modifié à la hausse ou à la baisse, si nécessaire, en fonction de la superficie réellement occupée.

## **JUSTIFICATION**

La STM doit réaliser des travaux visant à rendre la station de métro Rosemont universellement accessible en y installant un ascenseur. Afin de respecter leurs engagements et ainsi avoir droit au Programme de subvention du MTQ, la STM doit débiter les travaux au début de l'année 2015.

Cette autorisation permettra au conseil d'arrondissement de délivrer un permis de construction à la STM. La STM agira à titre de maître d'oeuvre et elle assumera toute les responsabilités en découlant. La STM ne pourra, en aucun temps, exiger de la Ville quelque somme que ce soit, en référence aux travaux qui seront effectués sur ledit emplacement, en vertu de cette autorisation. Elle assumera, notamment, l'entière responsabilité de tous les dommages pouvant résulter des travaux sur ledit emplacement, à ses seuls risques et périls.

Conséquemment, il est justifié d'approuver le présent dossier.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La présente autorisation est consentie à la STM sans contrepartie monétaire.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

D'un point de vue social, l'accessibilité universelle assure une meilleure qualité de vie en facilitant l'accès au transport collectif.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si la STM ne peut commencer les travaux de construction dans les meilleurs délais, elle ne pourra pas respecter son échéancier et ainsi obtenir les subventions du MTQ. Un retard dans l'exécution des travaux aura une incidence sur le financement et le nombre de projets pouvant être réalisés.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le Service des communications de la STM verra à informer les usagers, les résidents du voisinage et les représentants de l'arrondissement de l'échéancier des travaux. Le site de la page internet de la STM sera mis à contribution pour diffuser l'information sur l'avancement des travaux et des principales phases de réalisation.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La STM entend débiter les travaux au début de l'année 2015. Lorsque ceux-ci seront terminés, un arpenteur-géomètre sera mandaté afin de préparer les opérations cadastrales des volumes occupés par la STM. Le projet d'acte de cession pourra alors être complété, signé et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Yves MONTY)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Roger GRONDINES  
Conseiller en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-08

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michel NADEAU  
Directeur, pour :  
Jacques A. Ulysse  
Directeur par intérim  
Service de la gestion et de la planification immobilière

**Approuvé le :** 2015-01-14

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jacques A. ULYSSE  
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2015-01-14

CE : 30.002

2015/01/28 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1153496001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la gestion et de la planification immobilière ,<br>Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,<br>Section transactions immobilières                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er octobre 2014 au 31 décembre 2014, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné de la Direction des stratégies et transactions immobilières. |

Il est recommandé :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 31 décembre 2014, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-01-14 12:43

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153496001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la gestion et de la planification immobilière ,<br>Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,<br>Section transactions immobilières                                                                             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1 <sup>er</sup> octobre 2014 au 31 décembre 2014, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné de la Direction des stratégies et transactions immobilières. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les mainlevées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGP »), tel que prévu à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002.

Il s'agit du dernier rapport à être déposé aux instances pour l'année 2014. Par ailleurs, il y aura un premier rapport trimestriel pour l'année 2015 qui couvrira la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2015, lequel sera présenté au comité exécutif au début du mois de d'avril 2015.

Ainsi, dans le rapport ci-joint, couvrant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 31 décembre 2014, il est démontré qu'il y a eu neuf (9) décisions déléguées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné.

Il y a lieu de préciser qu'il n'y a aucune mainlevée accordée par le conseil municipal pour cette même période.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 1592 - 15 octobre 2014 - Prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 septembre 2014, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

CE14 1160 - 30 juillet 2014 - Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 30 juin 2014, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

CE14 0678 - 23 avril 2014 - Prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 mars 2014, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

CE14 0140 - 29 janvier 2014 - Prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 31 décembre 2013, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

CE12 0333 - 7 mars 2012 - Prendre acte du projet d'encadrement administratif établissant les modalités d'exercice du pouvoir délégué, en vertu des articles 6 et 41.6 du règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et ses modifications.

## **DESCRIPTION**

Dépôt du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 31 décembre 2014, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du SGPI.

## **JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Il est prévu qu'un premier rapport trimestriel pour l'année 2015 sera présenté au comité exécutif au début du mois d'avril 2015.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Linda BERTRAND  
Chargée de soutien technique en immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-09

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michel NADEAU  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-01-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE  
Directeur général adjoint

**Approuvé le :** 2015-01-14



**Dossier # : 1151353001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances                                                                                                             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                            | Dépôt du rapport sur la reddition de compte trimestrielle des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres pour la période du 1er septembre au 30 novembre 2014. |

De prendre acte du rapport des décisions déléguées prises par les fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres (RCE02-004), pour la période du 1er septembre au 30 novembre 2014.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-15 07:51

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

\_\_\_\_\_  
Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151353001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances                                                                                                             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                            | Dépôt du rapport sur la reddition de compte trimestrielle des pouvoirs délégués aux fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres pour la période du 1er septembre au 30 novembre 2014. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) prévoit à l'article 4.1 qu'un rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en matière de ressources humaines cadres est transmis trimestriellement au comité exécutif.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 14 1435 - 17 septembre 2014 - de prendre acte du rapport des décisions déléguées prises par les fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres (RCE02-004), pour la période du 1er juin au 31 août 2014.

CE14 1024 - 18 juin 2014 - de prendre acte du rapport des décisions déléguées prises par les fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres (RCE02-004), pour la période du 1er mars au 31 mai 2014.

**DESCRIPTION**

Ce rapport couvre la période du 1er septembre au 30 novembre 2014. Il détaille 95 décisions pour des cadres dont 1 dossier de création d'emploi cadre, 6 dossiers de créations de postes cadres, de 2 dossiers d'abolitions ou de transferts de postes cadres, 79 dossiers de nominations de cadres, de 6 dossiers de résiliations, rétrogradations, congédiements, mises à pied ou de suspensions de cadres et d'un dossier d'entente de prêt d'employé.

**JUSTIFICATION**

Ce rapport s'inscrit dans les activités habituelles liées au cycle de gestion soient la planification, l'organisation, la direction et le suivi d'activités.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le prochain rapport couvrira la période du 1er décembre au 28 février 2015.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc DEMERS  
Conseiller gestion

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-01-14

Jean-François MILOT  
Chef de division soutien aux instances